

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 10 janvier 2012, exceptionnellement au gymnase de l'École de Saint-Léandre situé au 2003, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1 (Présence officielle à 20h15)
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Renonciation à l'avis de convocation

Les membres étant tous présents à la séance, il est unanimement résolu de renoncer à l'avis de convocation, conformément à l'article 157 du Code municipal.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1201-01

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) Club Les Amoureux de la Motoneige
- b) Rapport – Élections 2011

et en laissant le poste varia ouvert.

4. Assermentation de monsieur Jean-Pierre Chouinard

Suite au scrutin qui a eu lieu le 18 décembre 2011, monsieur Jean-Pierre Chouinard a été élu conseiller au poste numéro 1.

La directrice générale procède donc à son assermentation publique, lui remet un exemplaire du règlement numéro 248 « Code d'Éthique et de Déontologie des Élus » afin qu'il en prenne connaissance et monsieur Chouinard profite de l'occasion pour déposer la déclaration des intérêts

pécuniaires des membres du conseil dûment complétée et signée, laquelle lui avait été remise précédemment.

Monsieur Chouinard peut maintenant siéger.

5. Lecture et adoption des procès-verbaux

Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 décembre 2011 et de la séance spéciale du 20 décembre 2011.

1201-02 Sur la proposition de monsieur Gilles Murray, le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1201-03 Sur la proposition de monsieur Ghislain Lamarre, le procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

6. Présentation et acceptation des comptes

1201-04 Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 40 866.81 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de décembre 2011 : 56770.87 \$.

7. Voirie

Le rapport de la voirie est déposé et aucun point en particulier n'est à signaler pour le mois de décembre 2011 sauf le fait que monsieur Luc Massé a été mis en chômage le 16 décembre 2011. Il reprendra son travail au printemps 2012.

8. Service annuel de PG SOLUTIONS

1201-05 Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser le paiement du service annuel de PG SOLUTIONS, qui est le fournisseur informatique de la municipalité, pour un montant total de 6 345.01 \$ taxes incluses : 4 522.83 \$ pour le contrat d'entretien et soutien des applications et 1 822.18 \$ pour le contrat de soutien des équipements.

9. Dura-Lignes Inc. /kilométrage plus élevé

1201-06 Une soumission avait été demandée et acceptée à la compagnie Dura-Lignes Inc. pour tracer une ligne jaune sur la portion de route entre la côte de l'Église et l'intersection du 9^e et 10^e Rang et ce, pour un montant de 2090.00 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT QUE lors de la visite de l'entrepreneur pour effectuer le travail, la directrice générale et l'inspecteur municipal était en congé et monsieur le maire était absent de sa résidence, monsieur Ghislain Lamarre a été contacté par l'entrepreneur pour connaître le tracé exact à effectuer.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lamarre croyait que toutes les artères asphaltées du territoire devaient être tracées, il a autorisé Dura-Lignes Inc. à effectuer le tout.

CONSIDÉRANT QUE la distance initiale prévue de 9.5 km s'élevait alors à 11.995 km, un montant additionnel 548.90 \$ plus taxes a donc été chargé à la municipalité.

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture totale de l'entrepreneur au montant de 2 638.90 \$ plus taxes.

10. Paiement du 1^{er} versement : Déneigement des terrains municipaux

1201-07 Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser le paiement du premier versement à Déneigement Éric L. Gagnon tel que stipulé au contrat qui s'élève à 2 164.58 \$ représentant 50% du montant total du contrat.

11. Collecte dans le secteur de Saint-Ulric (Lac Gendron)

1201-08 Une demande a été formulée par la municipalité de Saint-Ulric par la résolution 2011-310 à savoir si la municipalité de Saint-Léandre accepterait de faire effectuer par son fournisseur de collecte de matières recyclables et résiduelles (Exploitation Jaffa Inc.), la collecte des bacs des résidents du Lac Gendron moyennant dédommagement à Saint-Léandre par Saint-Ulric.

La directrice générale a donc fait des vérifications auprès d'Exploitation Jaffa Inc. afin de savoir si cela serait possible et à quels coûts.

CONSIDÉRANT QUE d'effectuer cette collecte exigerait un tri et un traitement additionnels des matières recyclables de ce secteur pour notre fournisseur Exploitation Jaffa Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la gestion supplémentaire pour départager le tonnage des matières résiduelles et le tonnage des matières recyclables appartenant à Saint-Ulric de ceux de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE du temps supplémentaire serait requis pour les collectes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts additionnels seraient chargés à la municipalité de Saint-Léandre au niveau du service d'Exploitation Jaffa Inc. et de l'enfouissement par le LET de la Ville de Matane (quote-part);

Il est proposé de suggérer à la Municipalité de Saint-Ulric de s'adresser directement auprès d'Exploitation Jaffa Inc. relativement au service de la collecte et, la municipalité de Saint-Léandre chargerait un montant de 219.58 \$ par résident du Lac Gendron (soit le double du montant chargé aux contribuables de Saint-Léandre) afin d'absorber l'augmentation de la quote-part qui serait alors chargée à notre municipalité.

Un seul retard dans le paiement signifierait l'annulation pure et simple d'une entente préalable.

Étant donné la complexité du dossier, il y aurait lieu de procéder à une rencontre avec Exploitation Jaffa Inc. et la municipalité de Saint-Ulric pour clarifier la situation et signer une entente entre les parties.

Comme l'unanimité ne peut être obtenue, il y a vote : POUR : Jean-Pierre Chouinard, Johanne Paquet, Clarence Lévesque, Ghislain Lamarre et Julie Bérubé. CONTRE : Gillies Murray.

12. Mise en demeure à monsieur Joël Lévesque

1201-09

Une mise en demeure a été transmise au contribuable en titre par monsieur Daniel Charrette de la MRC de Matane concernant le matricule F 0196-50-4448 étant donné des infractions commises au niveau du Règlement de zonage, celui de l'Inspection des bâtiments, celui de l'Émission des différents permis et certificats et celui sur « La Nuisance ».

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu de faire parvenir une lettre recommandée à monsieur Joël Lévesque lui demandant de nous fournir dans un délai de trente (30) jours un calendrier détaillé des travaux prévus.

Également, un délai additionnel lui est accordé jusqu'au 1^{er} juin 2012 afin d'apporter les correctifs demandés par la MRC de Matane afin de se conformer aux divers règlements impliqués.

Noter que ce délai est conditionnel au fait que nous devons recevoir d'ici trente (30) jours le calendrier ci-haut mentionné par le contribuable.

13. Changement temporaire du lieu des séances du conseil

Étant donné que la convalescence du conseiller monsieur Gilles Murray lui recommande de ne pas monter d'escaliers, il est fait mention que les séances du conseil auront lieu au gymnase de l'École de Saint-Léandre le temps du rétablissement de monsieur Murray.

14. Municipalité de Saint-Léandre porteuse du dossier du 100^e anniversaire de la municipalité

1201-10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léandre fêtera son 100^e anniversaire en 2012;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de la municipalité feront différentes demandes de financement auprès des autorités gouvernementales;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu de nommer la municipalité de Saint-Léandre porteuse du dossier du 100^e anniversaire de la municipalité.

Madame Julie Bérubé est nommée porte-parole de la municipalité et messieurs Jean-Pierre Chouinard et Gilles Murray sont nommés substitués en cas d'impossibilité d'agir de madame Bérubé.

15. Subvention pour la formation de madame Francine Bernier, adjointe

1201-11

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Bernier, adjointe à la directrice générale, pourrait donner un fier coup de main en se servant plus du logiciel de traitement de texte Word;

CONSIDÉRANT QU'une formation lui est nécessaire pour parfaire ses connaissances et que celle donnée par le Centre d'Éducation des Adultes d'Amours de Matane n'est pas adéquate;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait des démarches auprès du Groupe Collégia du Cégep de Matane à ce niveau et auprès d'Emploi Québec pour les conditions d'admissibilité à une subvention;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'inscription de madame Bernier à un cours sur le logiciel « Word » d'une durée de huit (8) heures au Cégep de Matane via Le Groupe Collégia et, de demander la subvention à Emploi-Québec, laquelle représente 50 % du coût total de la formation lequel se détaille comme suit : le cours lui-même, le kilométrage et huit (8) heures de travail.

16. Protocole d'entente avec monsieur Marc Joncas

1201-12

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a autorisé le conducteur de son équipement hivernal à effectuer le déneigement d'une portion de 0.2 kilomètre chez monsieur Marc Joncas;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joncas a bel et bien fait parvenir ses quatre (4) chèques e 250.00 \$ tel que demandé;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale faire signer par monsieur Marc Joncas le protocole d'entente soumis au conseil.

17. Surplus réservé – camion incendie

1201-13

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne prévoit pas utiliser le solde de l'excédent de fonctionnement affecté pour un camion incendie, de 20860.00 \$.

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu que le conseil annule ce solde de 20 860.00 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté pour un camion incendie et que cette somme soit retournée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

18. Travaux TECQ – seuil minimal d'investissement

1201-14

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage exécutés en 2011 l'ont été dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE du coût de ces travaux, une somme de 46 144.00\$ représente le seuil minimal d'investissement requis pour toute la durée du programme;

En conséquence, il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu que la part assumée par la municipalité dans le cadre des travaux de pavage au cours de l'exercice 2011 soit financée par l'excédent de fonctionnement affecté pour chemins municipaux.

19. Bornes sèches – fonds réservé

1201-15

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu qu'une partie de la dépense prévue au budget 2012 pour l'installation de bornes sèches de l'ordre de 49 051.00 \$ soit financée à même le fonds réservé « Northland Power ».

20. Vente d'un terrain – tirage au sort

1201-16

CONSIDÉRANT QU'un seul terrain a été vendu dans le nouveau développement résidentiel en 2011;

CONSIDÉRANT QU'un concours avait lieu afin d'effectuer un tirage au sort entre les acheteurs afin de leur remettre un chèque de 3 000.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur est éligible au tirage et rempli toutes les conditions;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'expédier un chèque de 3 000.00 \$ à monsieur Rémi Bernier et madame Marie-Pier Chouinard à titre de gagnants du concours.

21. Prolongation du concours

1201-17

Afin de continuer de solliciter l'intérêt d'acheteurs potentiels de terrains dans le nouveau développement résidentiel il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu de prolonger le concours en 2012 avec les mêmes règlements.

Une annonce sera publiée dans le journal l'Avantage au printemps 2012 pour faire connaître l'identité des gagnants de même que la prolongation du concours.

Entre temps, une annonce similaire sera publiée dans la prochaine édition du journal local La Fenêtre.

22. Endroit de travail de la nouvelle secrétaire communautaire

1201-18

CONSIDÉRANT la démission de la secrétaire communautaire qui avait été engagée;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle secrétaire a été engagée et qu'afin d'améliorer les chances de la conserver, ses conditions de travail doivent être améliorées;

CONSIDÉRANT l'état de l'emplacement qui lui a été alloué au local de l'immeuble des loisirs;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire communautaire d'occuper le bureau inoccupé de l'inspecteur municipal situé près de la salle municipale.

23. Projet de règlement 223-05-2012 : Traitement des élus

1201-19

La directrice générale présente au conseil le projet de Règlement 223-05-2012 comme exigé par la loi sur le traitement des élus.

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'accepter ce projet de règlement.

**Projet du règlement 223-05-2012 est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.*

24. Lettre d'appui aux organismes relative à leurs projets qui seront présentés au Fonds de visibilité Northland Power et délai accordé pour le dépôt des projets

1201-20

La directrice générale remet aux personnes concernées des lettres d'appui pour les projets déposés au Fonds de visibilité Northland Power soit, Le Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre, Comité des « Petits Léandres » et « Centre de Développement Local de Saint-Léandre.

Afin d'aider ces organismes dans leurs démarches, il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu de demander à Northland Power de modifier la date de dépôt des projets à leur endroit et ce, au 15 février de chaque année.

25. Varia

a) Club Les Amoureux de la Motoneige

Comme ce point a été demandé par un contribuable, il est demandé par la directrice générale de transférer ce point à la période de questions.

b) Rapport – Élections 2011

1201-21

La directrice générale dépose à la table du conseil son rapport d'élection et rapport financier relatif aux élections partielles du 18 décembre 2011.

Comme un manque à gagner de 177.73 \$ apparaît au rapport, il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu de transférer un montant de 177.73 \$ du surplus accumulé pour l'affecter le budget élections 2011.

26. Période de questions

1201-22

Un citoyen se demande ce que le conseil peut faire pour lui aider étant donné que le club Les Amoureux de la Motoneige a procédé au surfacage d'une partie du trajet sur son terrain alors que le club n'y était pas autorisé tel que stipulé dans la résolution 1112-13.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu de demander à la directrice générale de communiquer par téléphone avec le président du club Les Amoureux de la Motoneige afin de lui demander de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à la situation et de l'aviser qu'une lettre lui sera expédiée par courrier recommandé.

Également il y a lieu de lui faire part qu'à la prochaine saison de motoneige, une demande écrite de droit d'accès doit être fournie à la municipalité au plus tard le 1^{er} novembre 2012 afin d'avoir plus de temps pour l'étudier et de la mettre à l'ordre du jour de la séance régulière du conseil avant le début de la saison de motoneige.

Le fait de ne pas se conformer à cette exigence provoquera un refus systématique de l'autorisation de la municipalité.

27. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h22.

Yvon Tremblay, maire

Josée Simard,
Dir. gén. / Sec.-très.